

POUR COPIE CONFORME
A L'ORIGINAL

Maître Martine Schaeffer, Notaire
Luxembourg, le



9.12.24

M. Schaeffer

Redsky Ventures

(anciennement Kitchen District)

Société à responsabilité limitée

Siège social : 30, Rue du Kiem, L-4976 Bettange-sur-Mess

(anciennement 172 rue Pierre Krier, L-1880 Luxembourg)

R.C.S. Luxembourg B103154

RÉSOLUTIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 09 DECEMBRE 2024

NUMÉRO :/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre.

Par-devant Maître **Martine SCHAEFFER**, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

A COMPARU :

Monsieur Dieudonné Yves Justice Djimi, né le 4 avril 1981, à Paris (France), domicilié au 30, Rue du Kiem, L-4976 Bettange-sur-Mess, Grand-Duché du Luxembourg, ci-après l'« **Associé Unique** »,

dûment représenté par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, demeurant professionnellement au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration signée sous seing privé.

Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée et existante au Grand-Duché du Luxembourg sous la dénomination **Kitchen District** (ci-après la « **Société** »), ayant son siège social au 172, Rue Pierre Krier, L-1880 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130154, constituée par acte notarié de Maître Jean SECKLER, alors notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, numéro 1209 du 25 novembre 2004, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Junglinster, publié au Recueil Electronique des Sociétés et Associations, numéro RESA_2019_057 du 11 mars 2019.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société et exerçant les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des Associés prend les résolutions suivantes :

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société en « **Redsky Ventures** ».

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide, en conséquence de la résolution précédente, de modifier l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante :

« Article 1. Dénomination.

*Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de « **Redsky Ventures** » ci-après la « **Société** », régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la « **Loi** ») et par les présents statuts (ci-après les « **Statuts** »).* »

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société au 30, Rue du Kiem, L-4976 Bettange-sur-Mess, Grand-Duché du Luxembourg.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide, en conséquence de la résolution précédente, de modifier l'article 2.1 des statuts pour lui donner la teneur suivante :

« Article 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi dans la commune de Dippach (Grand-Duché du Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune de Dippach par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le collège de gérance de la Société ».

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société, et par conséquence l'article 3 des statuts, pour lui donner la teneur suivante :

« Article 3. Objet social

La Société aura également pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise tant au Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. Elle peut créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger.

La Société pourra emprunter et/ou prêter sous quelque forme que ce soit à condition que les prêts respectifs soient dans le meilleur intérêt de la Société ou de ses filiales ou sociétés affiliées. Elle peut procéder à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La

Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, d'une manière générale, réaliser toutes opérations commerciales, immobilières, techniques et financières, qui lui semblent nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet et/ou au profit des filiales ou sociétés affiliées de la Société. »

Septième résolution

L'Associé Unique décide de modifier partiellement le mode de représentation de la société prévu à l'article 10.1 de ses statuts afin d'être lié par la signature d'un seul de ses gérants nommés, quel que soit son nombre, et l'article 10.1 est donc modifié comme suit :

« Article 10. Représentation.

10.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de dson gérant unique ou par la signature individuelle d'un des gérants en cas e pluralité de gérants »

Huitième résolution

Enfin, l'Associé unique décide de nommer Monsieur Pedro Alexandre Sobral Ferreira Pimenta de Matos, né le 05 janvier 1976 à Johannesburg (Afrique du Sud), domicilié au 11, Op der Delt, L-7597 Reckange, en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société s'élèvent à approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

